

# ANNEXE A : FICHE ACTION 1.1

## PRÉVENTION DES SORTIES SÈCHES DE L'ASE

*Thème de la contractualisation* : Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l'ASE

*Intitulé de l'action* : **renforcement de l'accompagnement à l'autonomie**

*Description de l'action* :

Sur la période de contractualisation du plan, environ 30 à 40 jeunes arriveront à majorité chaque année. Un accompagnement renforcé de la pré-autonomie et de l'autonomie et un réseau partenarial dense et complémentaire devraient permettre de répondre aux enjeux d'insertion sociale, professionnelle et de développement d'une véritable citoyenneté pour la jeunesse lotoise la plus fragilisée. L'inclusion dans les dispositifs de droit commun est un objectif prioritaire tout comme celui d'éviter une installation dans la précarité sociale.

Deux axes principaux :

- Mettre en œuvre un accompagnement renforcé des jeunes pré-majeurs et jeunes majeurs,
- Impulser une dynamique et un maillage partenarial dense.

*Date de mise en place de l'action* :

Action à déployer progressivement à partir du deuxième semestre 2019.

*Durée de l'action* :

Sur la durée de la convention

*Partenaires et co-financeurs* :

**Etat** : 60 000€ durant trois ans (demande de crédits supplémentaires en cours)

**Département** : 60 000€ sur la durée de la contractualisation 2019-2021

*Prévisionnel de Dépenses sur 2019-2021*

	2019	2020	2021	TOTAL
Référent accompagnement renforcé à l'autonomie (1 ETP)	Etat : 20 000€ CD : 20 000€  Total : 40 000€	Etat : 20 000€ CD : 20 000€  Total : 40 000€	Etat : 20 000€ CD : 20 000€  Total : 40 000€	120 000€

**Modalités de redéploiement**

La mise en œuvre d'une véritable stratégie d'accompagnement de la pré-autonomie et de l'autonomie nécessite de lui dédier des moyens supplémentaires au regard des actions proposées. Ainsi il est envisagé, sur le modèle de la référence de parcours, le recrutement d'un référent autonomie. Celui sera positionné sur :

- L'accompagnement renforcé pour les pré-majeurs et majeurs en risque d'inadaptation sociale fort (troubles psychiques, addictions, absence de projet et de scolarisation...),
- L'accompagnement des parcours autonomie des jeunes majeurs notamment en vue d'améliorer l'orientation vers les dispositifs de droit commun et dans des objectifs d'insertion socio-professionnelle, d'accession à un logement autonome et aux dispositifs de soins.
- La construction et la participation à un réseau partenarial afin de permettre la fluidité et la cohérence des parcours des jeunes sortants de l'ASE,

- La construction d'outil d'accompagnement et d'évaluation des actions.

### Objectifs et progression :

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Part des jeunes ayant bénéficié d'un entretien préparatoire à 17 ans	0%	25%	60%	100%
Part des jeunes ayant bénéficié d'un entretien préparatoire à 17 ans tripartite ASE/mission locale/jeune au regard des besoins du projet		25%	60%	100%
Nombre de professionnels ayant participé à journée départementale				
Nombre de signataires du protocole				
Nombre de conventions partenariales signées				

#### 1. Volet accompagnement des jeunes

Au préalable pour 2019:

- Elaborer un questionnaire à destination des jeunes pour obtenir leur analyse de leur prise en charge au sein de l'ASE,
- Intégrer les jeunes majeurs dans les instances techniques le concernant,
- Travailler sur les modalités d'un droit de retour dans le dispositif.

#### **Elaborer une trame commune du parcours type autonomie (2020):**

Elaborer, en partenariat avec l'ensemble des intervenants et les jeunes majeurs, un parcours type d'accompagnement à l'autonomie et ce dès 16 ans.

**Renforcer l'accompagnement par un référent des parcours autonomie (2020) :** pour renforcer l'accompagnement à l'autonomie avec un objectif d'éviter les sorties sèches de l'ASE et améliorer l'orientation vers les dispositifs de droit commun dans des objectifs d'insertion socio-professionnelle, d'accession à un logement autonome et aux dispositifs de soins.

Développer les modalités d'un accompagnement renforcé pour les pré-majeurs et majeurs en risque d'inadaptation sociale fort (troubles psychiques, addictions, absence de projet et de scolarisation...).

Pré requis – points de difficultés :

Cet accompagnement renforcé ne pourra être pleinement mis en place en l'absence de fond supplémentaire devant permettre le recrutement d'un ETP de référent de parcours autonomie.

#### 2. Impulser une dynamique et un maillage partenarial dense

**Elaborer le protocole départemental** « autonomie » : art L225-5-2 du CASF,

### **Approfondir les axes suivants**

- Travailler les liens avec les associations porteuses des mesures de protection adultes et les modalités de travail en commun,
- Travailler sur les ponts entre l'accompagnement jeune majeur et les fins de mesure en milieu ouvert à majorité.
- Développer les actions avec des pairs aidants et favoriser le maintien des liens construits pendant le parcours.

### **Volet logement**

L'objectif est de veiller à ce qu'aucun jeune majeur ne quitte l'ASE sans logement stable.

Développer des modalités de logement qui permettent des mises en situation d'autonomie des pré-majeurs et majeurs par exemple au travers de place en FJT. Prévoir des modalités de repli sur du collectif en cas d'échec de la mise en autonomie.

- Travailler un conventionnement avec le SIAO :

Activer et formaliser le partenariat avec le SIAO notamment pour les liens afin d'éviter les ruptures du contrat sans solution alternative pour le majeur (appartement relais, thérapeutique...).

- Faire du lien sur les situations où le risque de sortie du dispositif de protection de l'enfance est fort,
- Porter à connaissance du jeune l'existence de ses dispositifs,
- Formaliser les liens entre le SPE et le SIAO,
- Formaliser les modalités d'accompagnement du jeune majeur sur le dispositif d'hébergement d'urgence.

### Travailler à un conventionnement :

- Avec les résidences autonomes,
- Avec les FJT ou MECS pour mettre en place des solutions de logements qui permettent l'expérimentation de temps d'immersion dans un logement autonome,
- Avec les 2 bailleurs sociaux et le service logement notamment en vue de faciliter l'accès des jeunes sortants de l'ASE et sur l'ensemble du territoire,
- Travailler sur les potentialités de mobilisation de logements du parc locatif privé.

### **Sur volet ressources, santé et accès aux droits**

L'objectif est de faire en sorte qu'aucun jeune majeur ne quitte l'ASE sans avoir accès à des ressources adaptés à son projet

- S'appuyer sur les espaces sociaux,
- Systématiser la constitution d'une épargne pour les jeunes notamment lorsqu'ils sont en situation d'apprentissage.
- Développer un guide des démarches administratives.

Sur le volet budgétaire :

- Développer des actions collectives en interne avec les CESF et avec la mission locale,
- Développer l'utilisation de la MASP (mesure accompagnement social personnalisé),
- Travailler sur l'hypothèse d'un nouveau type de soutien financier à l'installation, dans le cadre du contrat jeune majeur, de type « prime d'installation ».

Travailler sur ce volet santé,

- Travailler avec la CPAM pour adapter et systématiser le bilan de santé pour les pré-majeurs,
- Développer des actions collectives d'information en lien avec la CPAM et l'ARS sur des dispositifs comme la Maison Des Adolescents et le Point Accueil Ecoute Jeunes.

Développer également des actions d'éducation et d'information sur la sexualité (partenariat avec les centres de planification, école d'infirmière, action collective),

- Renforcer la coordination des interventions des secteurs social, médico-social et du handicap en mettant les jeunes en difficultés multiples au centre pour assurer une meilleure prise en charge et leur garantir un droit d'accès aux services nécessaires.

### **Sur volet mobilité :**

Permettre l'installation des jeunes sur l'ensemble du territoire et pas uniquement sur les aires urbaines de Cahors et Figeac.

### **Volet insertion sociale, professionnelle et la mobilité :**

L'objectif est que jeune majeur puisse construire son parcours professionnel tout en ayant un « droit à l'essai ».

Enjeux : capitaliser les savoirs faire pour agir de manière concertée.

Partenariat avec la mission locale:

- Développer les actions et suivis commun avec la mission locale (chantier d'insertion, garantie jeune...). Créer des outils de suivi commun.
- Etudier la possibilité d'un conseiller ressource plus spécifiquement chargé des public ASE et/ou le plus éloigné de emploi,
- Mettre en place un diagnostic partagé avec la mission locale de la situation du jeune en l'y associant dans son élaboration,
- Travailler sur la mise en place du RDV tripartite aux 17 ans ASE/ML/jeune,
- Travailler sur le dispositif « garantie jeune » (adaptation à certains profils spécifiques),
- Développer des actions de remobilisation (ex : chantiers d'insertion) avec la mission locale mais aussi avec les services du département susceptibles de pouvoir inclure les jeunes de l'ASE. Développer aussi un travail avec le groupement d'employeur (lot service formation).

Partenariat avec les chambres consulaires :

- Développer des actions de sensibilisation aux métiers sous tension (ex : agriculture) à destination des jeunes en accompagnement,
- Développer un réseau partenarial départemental ayant vocation, notamment, à constituer un portefeuille de formation, stages, période d'immersion à disposition de l'ensemble des intervenants de la prise en charge des jeunes confiés. Stratégie globale et plus uniquement porté par les institutions de manière individuelle. S » appuyer également sur des dispositifs du type « entreprises inclusives ».

Centre maternel :

- Mener une réflexion sur la mise en place d'un accueil de jour dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité (lever les freins pour les jeunes parents : accompagnement transversal centre maternel, PMI, mission locale ou service insertion, social).

Partenariat divers :

- Explorer la possibilité d'utiliser des dispositifs comme les écoles de la deuxième chance, ex-epide, compagnonnage,
- Explorer la mise en place d'un partenariat avec le CFA.